

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°80-340 du 22 Novembre 1980

portant mise à disposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales du Camarade HOUETO Guy Laurent pour être détaché auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

VU le décret n° 80-60 du 25 mars 1980 portant nomination de Directeurs Généraux, de Directeurs des Etudes et de la Planification et de Directeurs des Affaires Financières et Administratives de certains Ministères.

VU le décret n° 80-336 du 17 Novembre 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République à compter du 18 Novembre 1980.

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Novembre 1980,

DECRETE :

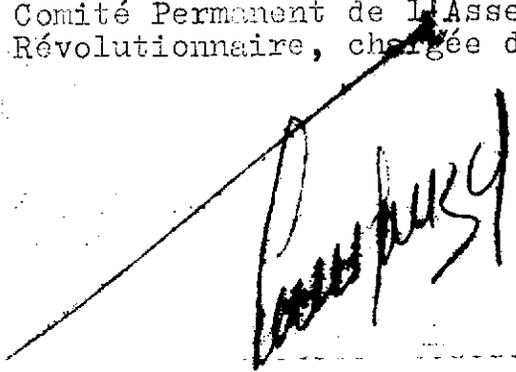
Article 1er. - Sont abrogées en ce qui concerne le Camarade HOUETO Guy Laurent, Directeur des études et de la Planification du Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel, les dispositions du décret n° 80-60 du 25 Mars 1980.

Article 2. - Le Camarade HOUETO Guy Laurent est remis à la disposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour être détaché auprès de l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO).

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

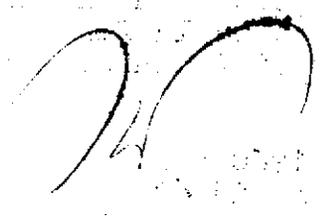
Fait à COTONOU, le 22 Novembre 1980  
Pour le Président de la République  
absent, le Premier Vice-Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale  
Révolutionnaire, chargée de l'intérim,



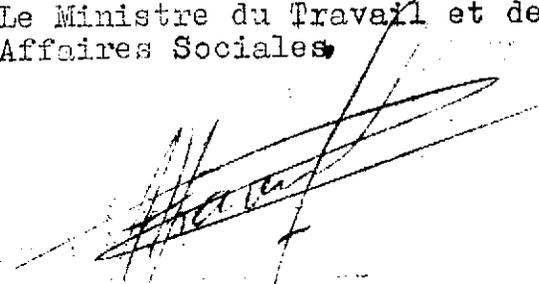
Romain VILON-GUEZON

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et des  
Affaires Sociales,



Isidore AROUSSOU



Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 CS 6 MEMGTP 6 MTAS 8  
MF 4 MAEC + Dtions 8 - Autres Ministères 18 - DPE au MTAS 4  
SGG 4 -SDP 2 - IGE et ses Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3  
DB-DCF-Solde-Trésor-DI 20 - BN-UNB-ISJ 6 - DPE-DAJL-INSAE 6  
Intéressé 1 - JORPB 1